

Réunion du 28 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 82

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (suppléant de M. Gilles MARDELLE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Michel LAURIO, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Laurent COUBLUCQ, Jacques CLAVÉ, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Anita BEUSTE (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marc PEREZ, Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 23 : CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (APGL)

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Les sujétions inhérentes à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme supposent que soient garantis la continuité du service et le respect des délais réglementaires.

Pour satisfaire à l'important volume d'actes à instruire et compte tenu de l'insuffisance des effectifs actuellement affectés à cette tâche, le Président propose de confier au Service intercommunal territoires et urbanisme de l'Agence publique de gestion locale (APGL) une mission d'assistance technique et administrative complémentaire pour l'instruction d'actes d'urbanisme à compter du 14 juin 2021 et jusqu'au 14 décembre 2021.

Suivant la conjoncture, cette mission sera réévaluée si l'activité venait à se stabiliser.

Cette assistance s'effectuera essentiellement depuis les locaux de l'APGL, par l'intervention, à raison de deux jours par semaine courante, d'un agent de son service urbanisme pour accomplir tout acte d'instruction qui lui sera confié par le responsable du service urbanisme de la communauté de communes. L'intervention de l'agent portera sur un nombre d'actes à traiter et un secteur du territoire communautaire prédéterminés.

La mise en œuvre de ce service suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL.

Le coût de la mission d'assistance est réparti ainsi sur la période concernée :

- au titre du 2^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 1 480 €,
- au titre du 3^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 5 429 €,
- au titre du 4^{ème} trimestre, la somme appelée sera au plus de 4 689 €, correspondant au maximum à 19 jours d'intervention.

Considérant que la communauté de communes peut disposer du Service intercommunal territoires et urbanisme de l'APGL, en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence, pour une assistance technique et administrative relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de faire appel** au Service intercommunal territoires et urbanisme de l'Agence publique de gestion locale pour la mise à disposition auprès de la communauté de communes d'un agent, à raison de deux jours par semaine courante durant la période allant du 14 juin 2021 jusqu'au 14 décembre 2021, pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Cette assistance suppose la mise en commun du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme dont dispose la communauté,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet annexé à la présente délibération,
- **de préciser** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

